

TARIFS DE RESTAURATION - ANNEE 2019

du collège Jean Racine
Rue du stade
49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

| CATEGORIES D'USAGERS | Élèves de l'établissement et élèves hébergés** | Commensaux territoriaux, contrats aidés, assistants d'éducation et vacataires, commensaux État et personnel hébergé indice* < 360 | Commensaux État et personnel hébergé indice* >360 et <450 | Commensaux État et personnel hébergé indice* >450, hôtes de passage et extérieur |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| Tarifs à la prestation | 3,85 € | 3,30 € | 4,50 € | 5,70 € |

* prendre en compte, pour l'année 2019, l'indice au 1^{er} janvier 2019.

** la catégorie « élèves hébergés » fait référence à chaque enfant scolarisé en Maine-et-Loire et déjeunant occasionnellement dans un collège.

| | Forfait 5 jours | Forfait 4 jours | Forfait 3 jours | Forfait 2 jours | Forfait 1 jour |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Coût journalier du forfait | 3,45 € | 3,45 € | 3,60 € | 3,70 € | 3,80 € |

Prestation d'accueil amélioré : 10,85 €

Contribution aux collectivités territoriales (ex-FARPI) : 27 % de l'ensemble des recettes du service annexe d'hébergement issues des familles et des commensaux.

Fonds Commun des Services d'Hébergement : 1,50 % de l'ensemble des recettes du service annexe d'hébergement issues des familles et des commensaux.